

Politique de vaccination et de dépistage tuberculinique de la Faculté de pharmacie

Année 2024-2025



Faculté de pharmacie
Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1. Pourquoi avoir une Politique de vaccination et de dépistage tuberculinique?	3
2. D'où vient cette politique?	3
3. Qui est responsable?	3
4. Quelles sont les mesures de vaccination à compléter?	3
5. Où puis-je me faire vacciner?	4
6. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous médicaux?	4
7. Que dois-je faire si j'ai déjà complété une mise à jour de la vaccination dans un autre programme de santé?	4
8. Quels documents dois-je remettre à la Faculté de pharmacie?	4
9. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter le programme de vaccination?	5
10. Quand dois-je déposer les documents dûment complétés?	5
11. Où dois-je déposer les documents ?	6
12. Quelles sont les conséquences encourues si mon dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique n'est pas remis dans les délais ou est incomplet ?	7
13. Personnes ressources :	7
INFORMATIONS SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANT[E]S	8
1- Informations pour les étudiant[e]s.....	8
2- Avis aux vaccinateur[trice]s	8
ANNEXE 1.....	12
ANNEXE 2.....	13
ANNEXE 3.....	14
ANNEXE 4.....	15
ANNEXE 5.....	16

La Politique de vaccination et de dépistage tuberculinique décrite dans ce document s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont inscrits à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.).

SVP **LIRE ATTENTIVEMENT** les informations et directives suivantes afin d'éviter les conséquences que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

1. Pourquoi avoir une Politique de vaccination et de dépistage tuberculinique?

Ces mesures de vaccination et de dépistage tuberculinique sont prises pour assurer la sécurité des stagiaires et des personnes de leur entourage, des patient(-e)s et des autres professionnel(-le)s de la santé. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) considère qu'un(-e) stagiaire devrait avoir reçu les vaccins qu'il recommande. Il en va de même pour les établissements de santé qui peuvent refuser d'accueillir un(-e) stagiaire qui refuse ou néglige de respecter ces mesures.

2. D'où vient cette politique?

Cette politique a été élaborée en fonction des recommandations établies par la Direction de la protection de la Santé publique du MSSS et a été intégrée au Protocole d'immunisation du Québec du MSSS, sous la recommandation du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

3. Qui est responsable?

Chaque étudiant(-e) admis(-e) à la Faculté de pharmacie dans les programmes visés est responsable d'effectuer les démarches nécessaires pour compléter la politique de vaccination et de dépistage tuberculinique, dans les délais requis. La Faculté de pharmacie a la responsabilité de s'assurer que l'immunisation des stagiaires est conforme aux recommandations de santé émises par le MSSS et d'en informer les établissements, et ce, avant le début des stages de l'étudiant(-e).

4. Quelles sont les mesures de vaccination à compléter?

Le programme de vaccination comprend :

- le dépistage tuberculinique (PPD) et suivi, si nécessaire. Le PPD en 2 épreuves n'est plus indiqué pour les étudiants(-e)s qui répondent aux 4 critères suivants :
 - né(-e)s au Canada en 1977 et après; et
 - n'ayant pas reçu le vaccin BCG; et
 - n'ayant pas eu d'exposition connue à un cas de tuberculose contagieuse; et
 - n'ayant pas fait de séjour d'une durée cumulative de 3 mois ou plus dans un ou plusieurs pays à incidence élevée de tuberculose (liste disponible à l'annexe 3).
- la mise à jour de la vaccination :
 - Immunisation contre la coqueluche
 - Vaccin diphtérie-tétanos

- Vaccin contre la poliomyélite
- Vaccin MMR II (rougeole, rubéole, oreillons) avec une 2^e dose de vaccin pour la rougeole si nécessaire
- Vaccin hépatite B
- Recherche sérologique d'anticorps contre l'hépatite B (lorsque qu'indiqué)
- Protection contre la varicelle/zona (recherche d'anticorps et vaccination si nécessaire)
- Méningocoque (si nécessaire)

5. Où puis-je me faire vacciner?

- 1) Il vous est recommandé de débiter les démarches du programme de vaccination **dès la réception des documents**. L'évaluation de votre statut immunitaire et la mise à jour de la vaccination peuvent être faites en vous adressant au CLSC de votre secteur, dans une pharmacie offrant le service de vaccination, auprès de votre médecin de famille ou au Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal.
- 2) Afin d'éviter une situation de conflit d'intérêt, le professionnel de la santé ne peut pas être un membre de votre famille ou un ami proche.

Puisque des délais sont requis entre certains vaccins, nous vous demandons de commencer dès maintenant vos démarches.

6. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous médicaux?

- 1) Votre **carnet de vaccination** personnel ainsi que toutes autres preuves de vaccination antérieure (une copie de dossier médical contenant des vaccins, un registre informatique, les photocopies de votre carnet laissé dans votre pays d'origine, etc.);
- 2) La section « **Information sur la vaccination** » de la politique de vaccination (pages 8 à 11);
- 3) Formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculique** » (**Annexe 1**). Ce formulaire doit être complété par un(-e) médecin, un(-e) infirmier(-e) ou un(-e) pharmacien(-ne) immatriculé(-e) à **un ordre professionnel du Québec**.

7. Que dois-je faire si j'ai déjà complété une mise à jour de la vaccination dans un autre programme de santé?

Nous suggérons aux étudiant(-e)s ayant déjà rempli des formulaires semblables dans un autre programme de santé à l'Université de Montréal ou ayant travaillé dans des milieux hospitaliers d'aller se procurer les copies originales des documents aux départements concernés et de les apporter avec eux lors du rendez-vous médical.

8. Quels documents dois-je remettre à la Faculté de pharmacie?

- 1) Le formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculique** » (**Annexe 1**) dûment complété par un(-e) médecin, un(-e) infirmier(-e) ou un(-e) pharmacien(-ne).
- 2) Le formulaire « **Engagement de l'étudiant(-e) : Séjour en région à risque pour la tuberculose** » (**Annexe 2**) signé par l'étudiant(-e).
- 3) Le questionnaire « **Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose** » (**Annexe 3**) dûment complété et signé par l'étudiant(-e).
- 4) Le « **formulaire de consentement** » autorisant l'équipe des stages à communiquer avec les milieux de stage une infection à la COVID-19, (**Annexe 4**), dûment complété et signé par l'étudiant(-e).
- 5) La liste de contrôle des documents (**Annexe 5**) remplie.

Les copies d'un carnet de vaccination ne sont pas acceptées et ne doivent pas être déposées dans le Dossier Étudiant Électronique Unique (DÉÉU, dans Synchro Académique).

9. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter le programme de vaccination?

Le programme de vaccination peut prendre jusqu'à **7 mois** à compléter selon les vaccins manquants. Comme des stages devront être réalisés dès le printemps de la 1^{re} année, il est fortement recommandé de **débuter le processus dès réception de l'offre d'admission au programme de pharmacie**, afin d'éviter les conséquences encourues par la remise de documents incomplets ou en retard.

10. Quand dois-je déposer les documents dûment complétés?

Programme du 1^{er} cycle, PharmD :

- **Tous les documents devront être remis à la Faculté au plus tard le 22 novembre 2024 que votre vaccination soit complète ou amorcée, selon les critères de l'annexe 1.**
- Toutes les étudiantes et tous les étudiants qui effectuent ou non un stage lors de leur première année doivent remplir les exigences de la politique de vaccination et de dépistage tuberculinique.
- Si vous ne pouvez pas respecter ce délai, vous êtes responsable de nous en informer par courriel à pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca, pour convenir d'un nouvel échéancier sinon votre dossier sera jugé incomplet.
- **Votre dossier de vaccination devra être complet et remis à la Faculté au plus tard le 14 avril 2025.**

Programme du 1^{er} cycle, QeP :

- **Tous les documents devront être remis à la Faculté au plus tard le 22 novembre 2024 que votre vaccination soit complète ou amorcée, selon les critères de l'annexe 1.**
- Toutes les étudiantes et tous les étudiants qui effectuent ou non un stage lors de leur première année doivent remplir les exigences de la politique de vaccination et de dépistage tuberculinique.
- Si vous ne pouvez pas respecter ce délai, vous êtes responsable de nous en informer par courriel à pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca, pour convenir d'un nouvel échéancier sinon votre dossier sera jugé incomplet.
- **Votre dossier de vaccination devra être complet et remis à la Faculté au plus tard le 10 mars 2025.**

Programmes des Cycles supérieurs, MPA :

- **Votre dossier de vaccination devra être complet et remis à la Faculté au plus tard le 22 novembre 2024.**
- Si vous ne pouvez pas respecter ce délai, vous êtes responsable de nous en informer par courriel à stages-mpa@pharm.umontreal.ca pour convenir d'un nouvel échéancier sinon votre dossier sera jugé incomplet.

11. Où dois-je déposer les documents ?

Vous trouverez le formulaire « CHE_dossier_santé_vaccination » et l'information pour déposer votre formulaire sur le site du bureau du registraire : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

Programmes du 1^{er} cycle, PharmD et QeP :

- **Situation 1** : Si votre programme de vaccination et de dépistage tuberculinique est complet vous devez :
 - 1- Numériser votre dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique (annexes 1 programme complet, 2, 3, 4 et 5) en **un seul fichier PDF** identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_Vacc**.
 - 2- Remplir un formulaire CHE_dossier_santé_vaccination dans votre DÉÉU, dans Synchro Académique, y déposer votre fichier PDF et l'envoyer avant la date limite indiquée au point 10.
- **Situation 2** : Si votre programme de vaccination et de dépistage tuberculinique n'est pas complété, vous devrez :
 - 1- Numériser votre dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique (annexes 1 vaccination amorcée, 2, 3, 4 et 5) en **un seul fichier PDF** identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_Vacc**.
 - 2- Remplir un formulaire CHE_dossier_santé_vaccination dans votre DÉÉU, dans Synchro, y inclure votre fichier PDF et l'envoyer avant la date limite indiquée au point 10.
 - 3- Indiquer la date de votre prochain RDV dans la section commentaires du formulaire CHE_dossier_santé_vaccination.

NB : 1- *A chaque mise à jour de votre dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique, vous devrez déposer la copie électronique de la version la plus récente de votre dossier santé dans votre DÉÉU.*

NB : 2- *Il est de la responsabilité de l'étudiant(-e) de s'assurer que la ligne "Programme vaccinal complété" est correctement remplie : date, sceau et signature du ou de la professionnel(-e) de la santé.*

Programmes des Cycles supérieurs, MPA :

Lorsque votre programme de vaccination et de dépistage tuberculinique est complet vous devez :

- 1- Numériser votre dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique (annexes 1 programme complet, 2, 3, 4 et 5) en **un seul fichier PDF** identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_Vacc**.
- 2- Remplir un formulaire CHE_dossier_santé_vaccination dans votre Dossier Étudiant Électronique Unique (DÉÉU, dans Synchro Académique), y déposer votre fichier PDF et l'envoyer avant la date limite indiquée au point 10.

NB : 1- *Veillez déposer la copie électronique de votre dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique dans votre DÉÉU une fois celui-ci entièrement complété.*

NB : 2- *Il est de la responsabilité de l'étudiant(-e) de s'assurer que la ligne "Programme vaccinal complété" est correctement remplie : date, sceau et signature du professionnel de la santé.*

12. Quelles sont les conséquences encourues si mon dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique n'est pas remis dans les délais ou est incomplet ?

Un(-e) étudiant(-e) qui ne remettrait pas son dossier de vaccination et de dépistage tuberculinique dans les délais prescrits risque les conséquences suivantes :

Programmes du 1^{er} cycle, PharmD et QeP* :

- 1) Non activation du dossier de l'étudiant(-e) dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour les stages. L'étudiant(-e) devra effectuer son stage à une date ultérieure, lorsque son dossier sera conforme aux recommandations établies par la politique de vaccination et de dépistage tuberculinique. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.
- 2) Au moment du processus d'assignation des milieux de stages, l'étudiant(-e) se verra attribué un stage après l'assignation des étudiant(-e)s ayant respecté les délais.
- 3) Un(-e) étudiant(-e) ne respectant pas la politique de vaccination et de dépistage tuberculinique pourrait également recevoir une pénalité dans son dossier des compétences.

Programme des Cycles supérieurs, MPA* :

- 1) Retard du début de la résidence, l'étudiant(-e) devra effectuer son ou ses stages à une date ultérieure et ce jusqu'à ce que son dossier soit conforme aux recommandations établies par la politique de vaccination et de dépistage tuberculinique. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.

* Dès qu'un résultat positif est reçu au test de dépistage tuberculinique (PPD), l'étudiant(-e) doit consulter, **avant le début des stages**, un(-e) médecin ou un(-e) infirmier(-e) praticien(-ne) spécialisée (IPS) pour entreprendre les démarches de suivi, voir la section Avis aux vaccinateur[trice]s. Si la preuve de non-contagion n'est pas fournie, l'étudiant(-e) ne sera pas autorisé(-e) à commencer son stage. Le stage sera alors reporté à une date ultérieure. Selon la durée du retard, le stage pourrait être reporté d'une année.

13. Personnes ressources :

Programme du 1^{er} Cycle (PharmD et QeP) :

Caroline Fasano, coordonnatrice des stages

pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca

Programme du 2^e cycle (MPA)

Julie Simard, Conseillère en gestion des études et coordonnatrice des stages de la MPA

stages-mpa@pharm.umontreal.ca

INFORMATIONS SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANT[E]S

D'ergothérapie, de kinésiologie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie, de sciences infirmières et de travail social*

* Excluant les dépistages de tuberculose pour le programme de travail social

1- Informations pour les étudiant[e]s

Il vous est recommandé de débiter les démarches du programme de vaccination **dès la réception des documents**. L'évaluation de votre statut immunitaire et la mise à jour de la vaccination peuvent être faites en vous adressant au CLSC de votre secteur, dans une pharmacie offrant le service de vaccination, auprès de votre médecin de famille ou au Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal.

Il est de votre responsabilité de vérifier, à chaque fois que vous vous faites vacciner, que le vaccin reçu a été inscrit au carnet **ET** sur le formulaire. Cela diminue le nombre de procédures que vous aurez à faire.

Assurez-vous d'apporter avec vous toutes **vos preuves de vaccination antérieures**, soit votre carnet de vaccination de l'enfance, une copie de dossier médical contenant des vaccins, un registre informatique, les photocopies de votre carnet laissé dans votre pays d'origine, etc. Si vous n'avez pas vos preuves de vaccins antérieurs, **faites les démarches pour les retrouver**, car autrement, la vaccination est à refaire.

Certaines conditions pourraient vous exempter de recevoir certains vaccins (allergie à un vaccin, immunosuppression, grossesse). Une attestation médicale adéquate est exigée pour expliquer une telle exemption.

2- Avis aux vaccinateur[trice]s

SVP, complétez toutes les informations concernant les immunisations incluant le nom des vaccins ou tests (si requis), la date d'immunisation ou du test, ainsi que vos initiales, que vous ayez ou non administré le vaccin.

Assurez-vous de signer la feuille et apposer votre **sceau ou noter votre institution** au bas de la page, soit dans la section programme vaccinal amorcé ou programme vaccinal complété, selon le cas.

DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE : TCT (PPD) (2 ÉTAPES)

Indiqué ¹	Non indiqué	Particularités
<ul style="list-style-type: none">• Stagiaires des programmes d'ergothérapie, de kinésiologie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie et des sciences infirmières• Histoire vaccinale de BCG	<ul style="list-style-type: none">• Vous avez déjà une épreuve de dépistage antérieure positive (≥ 10mm): preuve écrite obligatoire• Histoire antérieure de tuberculose• Stagiaires des programmes d'optométrie, d'audio/ortho, de nutrition et de travail social	Si vous avez déjà fait un dépistage négatif en 2 étapes, un seul test de contrôle est requis si vous avez été exposé de façon significative.

¹ Si indiqué selon les recommandations du PIQ : se référer au questionnaire « Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose » pour les critères.

Lorsque le TCT est requis, il est recommandé de ne pas administrer de vaccin vivant (varicelle ou RRO) avec le 1^{er} test, à défaut de quoi il faudra attendre 4 semaines avant d'effectuer le 2^e.

↳ 1^{er} test : si la réaction est de < 10 mm → **faire** un 2^e test à un intervalle de 1 à 4 semaines.

NOUVEAUTÉ

Dès qu'un résultat est positif, soit de ≥ 10 mm (1^{re} ou 2^e étape) → la personne doit être dirigée, **avant le début des stages**, vers un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée pour entreprendre les démarches de suivi.

Ainsi, toute personne ayant un résultat de dépistage tuberculique positif, qu'il soit récent ou antérieur, doit fournir la preuve que le suivi médical du résultat positif a été effectué par un document justificatif, tel qu'une attestation du médecin, un résumé de consultation, etc.

COQUELUCHE

- **Tous les étudiant[e]s doivent avoir au moins UNE DOSE de vaccin dcaT à vie.** Pour l'étudiant[e] qui n'a jamais reçu de dcaT, aucun intervalle n'est à respecter depuis la dernière administration d'un dT si la composante coqueluche est requise. Administrer le vaccin dès que possible.
- Si la primo-vaccination est à faire contre la diphtérie et le tétanos, une de ces doses devra être associée avec la coqueluche.

Seules les étudiantes qui seraient enceintes nécessiteraient un rappel de dcaT, de préférence entre la 26^e et la 32^e semaine, et à chaque grossesse.

DIPHTÉRIE-TÉ́TANOS

- Si la 1^{re} dose est donnée avant l'âge de 4 ans : 4 doses, dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Si la 1^{re} dose est donnée à l'âge de 4 ans ou plus : 3 doses dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Dans les 2 cas, un rappel est requis seulement à partir de 50 ans, si la dernière dose remonte à 10 ans et plus.
- Si primo-vaccination à refaire : 3 doses de dT dont une de dcaT

POLIOMYÉLITE

La poliomyélite étant éradiquée des Amériques, **il n'est maintenant plus nécessaire de vacciner les adultes au Canada** selon la mise à jour du PIQ de novembre 2013.

- Pour les étudiant[e]s de moins de 18 ans, ils et elles seront considérés[e] comme bien immunisés[e] si 3 doses, dont une à l'âge de 4 ans et plus, ont été reçues.
- Procéder à la vaccination si non adéquatement immunisé.

ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS¹

Rougeole

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre la rougeole, l'étudiant[e] qui :

- Est né[e] en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né[e] en 1970 ou après : a reçu 2 doses de vaccin; après l'âge d'un an, en respectant un intervalle d'un mois ou plus entre les 2 doses;

¹ L'absence de protection contre une ou l'autre de ces 3 maladies entraîne la nécessité de recevoir le vaccin combiné trivalent MMR.

- A une attestation médicale certifiant avoir fait la rougeole avant 1996;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.
- Personnes ayant subi une épreuve diagnostique démontrant qu'elles ont fait la rougeole (ex : TAAN, sérologie)

Rubéole

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre la rubéole, l'étudiant[e] qui :

- A une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rubéole (≥ 10 UI/ml).

Oreillons

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre les oreillons, l'étudiant[e] qui :

- Est né[e] en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né[e] en 1970 ou après : a une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin reçu après l'âge d'un an;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre les oreillons.

VARICELLE

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre la varicelle, l'étudiant[e] qui :

- A une histoire antérieure de varicelle, à partir de l'âge de 1 an (assurez-vous que **l'âge ou l'année de la maladie est écrit sur le formulaire**);
- A une histoire antérieure de zona quel que soit l'âge;
- A une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle;
- A une preuve écrite de vaccination avec le nombre de doses requises selon l'âge, **même en présence d'une sérologie négative.**

Le CIQ recommande un total de 2 doses pour les stagiaires et les travailleurs de la santé nouvellement embauchés au sein du système de santé québécois. À compter de l'âge de 50 ans, il est préférable de donner le vaccin contre le zona.

HÉPATITE B

La série vaccinale de 2 ou 3 doses en 6 mois (selon l'âge) devrait être reçue avant une exposition professionnelle éventuelle, accompagnée d'une recherche sérologique d'anticorps après la vaccination de 3 doses d'hépatite B si la dernière dose remonte à moins de 6 mois.

Un titre d'anti-HBs ≥ 10 UI/L après la vaccination indique que la personne est jugée protégée contre l'hépatite B et considérée comme « répondeur » au vaccin, peu importe le nombre de doses reçues.

Dans le cas où la dernière dose remonte **à plus de 6 mois**, une évaluation en post-exposition est recommandée en cas d'accident.

- Pour la vaccination en cours, le dosage d'anti-HBS devrait être réalisé après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois après la fin de la série vaccinale.
- Si le 1^{er} dosage est négatif, l'étudiant devra recevoir entre 1 et 3 doses du vaccin et faire d'autres sérologies.

MÉNIGOCOQUE C

- Tous les étudiants de moins de 18 ans doivent avoir reçu 1 dose du vaccin contre le méningocoque C.

Sources :

Comité sur l'immunisation du Québec. (2024), Protocole d'immunisation du Québec, 7^e édition, mise à jour d'avril 2024, Québec, *Ministère de la Santé et des Services sociaux*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021). *Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-05W.pdf>.

ANNEXE 2

**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT(-e) :
SÉJOUR EN RÉGION À RISQUE POUR LA TUBERCULOSE****Politique**

« Tout(-e) étudiant(-e) inscrit(-e) au programme de Pharm. D. ou au programme de Qualification en pharmacie ou au programme de Maîtrise en Pharmacothérapie Avancée à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui, après avoir mis à jour sa vaccination auprès de la Faculté de pharmacie, séjourne dans un pays à incidence élevée de tuberculose est responsable de s'informer des recommandations concernant le dépistage de l'infection tuberculeuse latente post voyage. Si un test post-voyage est indiqué, l'étudiant(-e) doit aviser la Faculté de pharmacie du résultat du test dès la lecture de celui-ci. »

* Pour connaître les pays à incidence élevée et les recommandations, voir le [Guide d'intervention santé-voyage*](#) à la section *Recommandations par pays* ou communiquer avec votre intervenant en santé voyage.

* <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/pays>

Je m'engage à respecter cette politique.

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature)

(Date)

ANNEXE 3

ÉVALUATION DE L'INDICATION DES DÉPISTAGES DE TUBERCULOSE

Les étudiant[e]s des programmes dont le dépistage de tuberculose est recommandé doivent répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous né au Canada en 1976 ou avant? oui* non

Avez-vous déjà reçu le vaccin contre la tuberculose (BCG)? oui* non

↳ Dans l'incertitude, joindre la page de votre carnet de vaccination

Avez-vous déjà eu une exposition connue dans le passé
à un cas de tuberculose contagieuse? oui* non

Avez-vous fait un séjour d'une durée cumulative de 3 mois
ou plus dans un ou des pays à incidence élevée de tuberculose? oui* non

↳ Pour la liste des pays, voir le [Guide d'intervention santé-voyage**](#) à la section

Liste des pays à incidence élevée de tuberculose (≥ 30 cas/100 000 habitants/année)

↳ Si vous avez répondu « oui » à la dernière question, dans quel(s) pays avez-vous voyagé et combien de temps?

*Répondre à une question avec astérisque nécessite de pratiquer les dépistages de tuberculose tel que recommandé par le MSSS, selon l'évaluation du ou de la professionnel[le] de la santé

** <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/risques/tuberculose/situation>

Si vous avez répondu « non » à toutes les questions, vous n'aurez pas à faire de TCT, il sera inscrit sur votre formulaire « valeur de base = 0 mm ».

Nom de l'étudiant[e] en lettre moulées : _____

Date : _____ Signature de l'étudiant[e] : _____

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Par la présente, j'autorise, le cas échéant, la Faculté de pharmacie à communiquer aux milieux de stage qui m'accueilleront durant toute ma formation, tout épisode d'infection à la COVID-19 impactant ma présence en stage :

- Oui, j'autorise la Faculté de pharmacie
- Non, je n'autorise pas la Faculté de pharmacie

Je m'engage également à conserver mes preuves de vaccination contre la COVID-19 (copie du courriel de la santé publique ou copie de l'application Vaxicode ou copie du carnet de vaccination, etc.) tout au long de mon programme car je comprends que mes milieux de stage pourraient me les demander.

Prénom et nom en lettres moulées : _____

Matricule : _____ Date : _____

Signature de l'étudiant(-e) : _____

LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS DU DOSSIER DE VACCINATION À DÉPOSER SUR LE DÉÉU

Annexe 1 : Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique

Il vous reste une ou plusieurs doses de vaccin à recevoir, ou vous attendez un résultat de test sérologique : la ligne « Programme vaccinal amorcé, peut intégrer ses stages » est cochée, datée, signée et le sceau de l'institution est déposé.

Vous avez reçu toutes les doses de vaccin et rempli les exigences qui s'appliquent à vous concernant le dépistage tuberculinique, et avez reçu, au besoin, vos résultats de test sérologique : **la ligne « Programme vaccinal complété » est cochée, datée, signée et le sceau de l'institution est déposé***.

** Seul(-e) un(-e) professionnel(le) de la santé peut attester que votre programme vaccinal est complet.*

Annexe 2 : Formulaire d'engagement de l'étudiant(-e) : séjour en région à risque pour la tuberculose

Annexe 3 : Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose

Annexe 4 : Formulaire de consentement

Annexe 5 : Liste de contrôle des documents